



01 MAR. 2013

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Groupe UDC  
par Monsieur Jean-Luc Addor  
Député  
Ch. du Grand Roé 21  
1965 Savièse

**Date** 28 février 2013

**Votre question écrite no 34 du 14.12.2012 intitulée: "La famille Cvetkovic : pourquoi un permis humanitaire ?"**

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 14 décembre 2012, par laquelle vous sollicitez des informations sur l'octroi d'un permis humanitaire à la famille Cvetkovic. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

A la suite des décisions prises par le Grand Conseil dans le cadre de la résolution urgente et du postulat urgent déposés durant la session du mois de septembre 2012, j'ai adressé le dossier complet de la famille Cvetkovic à l'Office fédéral des migrations (ODM) en vue de l'octroi d'un permis humanitaire. En effet, comme le relevaient les députés et comme l'avait analysé la commission des cas de rigueur, la famille remplissait une partie des conditions pour rester en Suisse. La décision de l'ODM n'étant pas motivée, je ne puis vous donner les motifs exacts de celle-ci.

Dans le cas d'espèce, l'exception a été voulue par le Grand Conseil, à sa très grande majorité, et il n'appartient pas au Conseil d'Etat de juger si elle contribue à porter un coup supplémentaire à la crédibilité suisse d'immigration.

Nous espérons vous avoir renseigné utilement et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos meilleures salutations.

**Esther Waeber-Kalbermatten**  
Conseillère d'Etat

**Copie à** - Président du Grand Conseil  
- Service parlementaire

